

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 13

Artikel: Chambre de commerce Franco-Polonaise de Paris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les pays où un Comité national existe, et sous réserve de la formation de cette organisation nationale dans tous ceux où un Comité national n'a pas encore été constitué.

En Suisse, l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie a décidé d'adresser à ses sections une circulaire pour leur donner connaissance de la fondation et de l'organisation de la Chambre de Commerce internationale, leur laissant le soin d'adhérer individuellement comme membres actifs.

Le « Vorort » assumerait, éventuellement, les fonctions de Bureau national suisse.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE DE PARIS

La Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris nous prie d'informer nos lecteurs que, d'accord avec la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie, elle crée un *répertoire d'offres et de demandes de marchandises*.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise, 7, rue de Poitiers, Paris (VII^e) (Téléphone : Fleurus 23-71).

HORAIRE D'ÉTÉ

L'Agence Officielle des Chemins de fer fédéraux nous communique l'horaire d'été suivant appliqué depuis le 1^{er} Juin aux relations entre Paris et la Suisse et vice-versa :

EST								
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e			1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e
8h.00	12h.35	21h.40	dép. Paris	arr.	14h.45	22h.40	6h.45	9h.—
17 » 13	21 » 25	6 » 40	arr. Bâle.	dép.	5 » 58	13 » 50	17 » 15	23 » 36
20 » 02	—	8 » 59	» Zurich.	»	—	9 » 43	14 » 45	19 » 40
—	—	9 » 23 *	» Bienne.	»	—	—	—	22 » 20 *
—	—	10 » 25 *	» Berne.	»	—	—	—	21 » 35 *
			* via Delle					

P. L. M.								
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e			1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e
7h.—	7h.50	20h.45	21h.55	dép. Paris	arr.	23h.25	22h.30	9h.35
23 » 49	20 » 05	9 » —	12 » 14	arr. Genève . . .	dép.	7 » —	10 » 50	20 » 30
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e	1 ^{re} , 2 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e			1 ^{re} , 2 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e
7h.—	8h.—	14h.—	21h.—	dép. . . Paris . .	arr.	22h.15	23h.25	15h.—
17h.10	—	23 » 20	7 » 15	arr. . . Vallorbe.	dép.	14h.10	7 »	20 » 25
18 » 45	—	1 » 25	9 » 20	» . . . Lausanne .	»	12 » 35	5 » 20	18 » 22
18 » 37	—	—	8 » —	» . . . Verrières .	»	13 » 30	—	19 » 40
19 » 53	—	—	9 » 15	» . . . Neuchâtel .	»	11 » 57	—	17 » 42
21 » 15	—	—	10 » 25	» . . . Berne . . .	»	10 » 45	—	16 » 15

SIMPLON-ORIENT-EXPRESS

Wagons-Lits		Wagons-Lits
19h.35	dép. Paris	9h.55
7 » 25	arr. Lausanne . .	23 » 50

L'indicateur suisse est en vente à l'Agence Officielle des Chemins de fer fédéraux, 20, rue Lafayette, Paris, à 2 fr. 50 (envoi par poste 2 fr. 80).